

## Règlements pour l'équipe participante

- 1. L'équipe de descente doit être **formée minimalement de 5 membres**, en incluant la personne qui sera dans le véhicule pour la course.
- 2. Chaque équipe doit **désigner un capitaine** qui sera responsable des communications avec le comité organisateur pendant la journée de la compétition. L'équipe doit également désigner un *co-capitaine* dans le cas où le capitaine ne pourrait accomplir ses tâches.
- 3. L'entreprise peut avoir autant de personnes qu'elle veut dans son équipe élargie qui sera en soutien au coureur sur les côtés de la piste. Des points seront accordés à cette équipe également.
- 4. Les cinq membres de l'équipe doivent être âgés de 18 ans et plus.
- 5. Le casque est obligatoire (casque de vélo ou de moto). Pas de casque de hockey.
- 6. Le pilote doit être **habillé d'un pantalon**, **d'un haut à manches longues et de gants** pour la descente.
- 6. Pour être admissible à la descente, la boîte à savon devra **passer l'inspection avant la course**. Les inspecteurs se gardent le droit de refuser le droit de participer à une équipe si une boîte à savon ne respecte pas les règles de fabrication et est jugée dangereuse.
- 7. Toutes **modifications au bolide après l'inspection sont interdites** et pourront causer l'élimination de l'équipe.
- 8. Toute attitude antisportive sera sanctionnée sur la grille de pointage.
- 9. L'inscription (incluant le paiement) et les formulaires de décharge doivent être remplis un (1) mois avant la tenue de la course.
- 10. Les points seront alloués selon trois volets : la descente, l'originalité et l'esprit d'équipe. La grille de pointage détaillée sera fournie à tous les capitaines d'équipe au moment de l'inscription.
- 11. Pour le chronométrage, c'est le « nez » de la boîte à savon qui marque autant le départ que l'arrivée.



## Règlements de sécurité pour la boîte à savon

- 1. La boîte à savon doit être **majoritairement faite de matériaux solides et résistants aux impacts**.
- 2. La boîte à savon doit avoir un système de freins efficace qui ne fait pas perdre le contrôle du véhicule au conducteur. Les freins peuvent être à pied ou à main et ne doivent pas causer de dommages à la surface de la route.
- 3. Aucune partie coupante ne doit dépasser de l'intérieur ou l'extérieur de la boîte à savon.
- 4. La boîte à savon doit être équipée de quatre (4) roues qui touchent le sol.
- 5. Le cadre de la boîte à savon doit être sécuritaire et relié à la direction et aux roues. Aucune suspension n'est permise.
- 6. La propulsion doit venir de la gravité, aucune propulsion motorisée ne sera tolérée.
- 7. Il est **interdit d'ajouter du poids** à sa boîte à savon. Ce sont le véhicule et le pilote seulement.
- 8. Le **système de direction doit être sécuritaire** et ne doit pas être en contact avec le corps du pilote.
- 9. Le pilote doit avoir les pieds devant et être en position assise.
- 10. La boîte à savon doit :
  - a) mesurer maximum 2 mètres de large;
  - b) mesurer maximum 2,5 mètres de haut ;
  - c) mesurer maximum 6 mètres de long;
  - d) peser un maximum de 80 kg (176 lb) sans le pilote.
- 11. Les roues doivent être fabriquées de caoutchouc ou de matériel semblable.
- 12. Chaque **boîte à savon doit être équipée d'un système d'alerte acoustique,** aussi appelé un « klaxon », en bon état de fonctionnement.